

Environnement | Rochefort s'engage dans la transition énergétique



Le projet de territoire zéro carbone de La Rochelle fait des émules. A commencer chez ses voisins rochefortais, puisqu'après six mois de travail avec l'Etat, l'agglomération Rochefort Océan (CARO) a signé le 8 novembre un contrat de transition énergétique avec le ministère idoine. Objectifs : mettre dans la boucle tous les acteurs (publics et privés) du bassin de vie pour s'engager dans cette transition ; faire de ces actions un moteur de l'économie et qu'elles soient créatrices d'emploi ; accompagner de manière globale la reconversion industrielle du territoire. La secrétaire d'Etat à la transition énergétique est venue en personne signer ce CTE, le 19e de France. Une soixantaine est en cours d'élaboration au niveau national.

Comme dans nombre de projets d'envergure, tout est né d'une convergence d'intérêts. « Il y a douze mois on a proposé à la CARO et à la députée (1) l'idée de monter un contrat de transition écologique spécifique à l'économie circulaire, c'est-à-dire au traitement des déchets et à la revalorisation des déchets », explique Nicolas Vetel, président de l'association rochefortaise Circul'R, qui travaille depuis 2016 au développement d'un réseau d'entreprises (40 aujourd'hui) pour donner une seconde vie aux déchets industriels locaux, avec ou sans transformation. L'homme sait de quoi il parle, puisqu'il est par ailleurs responsable du site rochefortais du laboratoire Rescoll, société de recherche spécialisée dans l'étude des applications industrielles innovantes des matériaux polymères et domaines connexes, dans le secteur de l'aéronautique. Une industrie qui produit un déchet jusqu'alors non valorisés. « Aujourd'hui, le composite est un matériau utilisé de plus en plus dans le transport. Ça permet d'alléger les structures et donc d'être moins gourmand en carburant. Le problème, c'est qu'on ne sait pas gérer sa fin de vie. On n'en fait rien. Y compris sur les chutes de découpes, lors de la production, les déchets sont broyés et enfouis », explique le dirigeant. Dernièrement, l'entreprise s'est lancée dans la recherche et le développement d'un nouveau matériau qui intégrerait 30% de déchets de composite. Elle a récemment déposé deux brevets en ce sens.

Dans la lignée du projet territoire zéro carbone de La Rochelle

Du côté de la CARO, la motivation des industriels du territoire tombe à point nommée. L'agglomération rochefortaise s'est engagée il y a quelque temps aux côtés de l'agglomération de La Rochelle dans son projet de

territoire zéro carbone 2040, et souhaite aller au-delà d'un simple partenariat en travaillant sur ses spécificités. La valorisation des déchets en est un (La Rochelle a son propre réseau, NDLR). « On pourrait aussi expérimenter différentes solutions liées aux énergies houlomotrice, marémotrice ou osmotique, ou encore l'expérimentation de navettes de transports autonomes », poursuit le président de la CARO Hervé Blanché. Au CTE, la CARO a ainsi ajouté des objectifs comme des déchetteries propres pour le bâtiment ou encore la prise en charge et le retraitement des déchets de la filière pêche et conchyliculture, qui pèse à elle seule 500 t de déchets plastiques par an dans le bassin des pertuis charentais.

Une quinzaine d'actions autour de l'économie circulaire

En tout, 15 actions s'articulant autour de 4 grands axes ont été définies dans ce CTE. Chacune d'entre elle sera portée par un maître d'ouvrage et sera planifiée sur trois ans. Premier axe : développer l'économie circulaire, en particulier l'écologie industrielle, en créant des lieux dédiés à l'économie circulaire et en valorisant ses déchets comme le liège ou le polystyrène expansé. Deuxième axe : donner un coup de pouce à l'émergence d'un système identique dans les filières de la mer et du littoral. Troisième axe : promouvoir l'essor d'une économie circulaire dans le BTP (réemploi des outils, peintures, etc.). Quatrième et dernier axe : faire émerger une filière « innovante » de valorisation des déchets composites – l'objectif de la CARO est non moins de la faire rayonner à l'échelle nationale.

« Le CTE va permettre de mettre les acteurs de la filière autour de la table, en particulier les financeurs que sont notamment la banque d'investissement, la Région, l'Ademe, les fonds étatiques de la recherche – et ce dans le but de mettre en place une vraie filière de retraitement des composites », se réjouit Nicolas Vetel. Parmi les premières retombées concrètes de ce contrat : Rescoll va pouvoir lancer des études plus précises sur les techniques de revalorisation afin de trouver la plus adéquate (par broyage, chimie ou autre), et une économique pour mesurer l'impact et la rentabilité d'un tel produit sur le marché.

L'Etat en attente d'un retour sur investissement

La mise en place des 15 actions va s'accompagner d'une aide d' 1 million d'euros : 430 000€ de l'Etat, 408 000 € des communes et intercommunalités, 140 000 € du secteur privé. « Aujourd'hui, la question n'est pas de savoir si c'est du développement économique ou écologique, c'est du développement tout court et il est durable », a insisté Emmanuelle Wargon, qui a prévenu les acteurs du territoire : il faudra un bilan chiffré à moyen terme, aussi bien en terme d'actions duplicables ailleurs que de création d'emplois. Elle compte également sur le développement de la participation citoyenne. « Il faut qu'on arrive à toucher les habitants, à créer une prise de conscience. Il faut qu'ils y soient associés pour peut-être demain être ceux qui proposeront l'action 16 ou 17 de ce contrat ».

(1) Frédérique Tuffnell, députée de la 2^e circonscription de Charente-Maritime (bassin de Rochefort) et membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée.

Anne-Lise Durif

*Crédit Photo : Anne-Lise Durif
Publié sur aqui.fr le 10/11/2019
[Url de cet article](#)*